



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Police

Avenue de la
Couronne, 145 A
1050 Bruxelles
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission SSGPI-RIO/2017/509
Date d'émission 13/06/2017
Degré de classification PUBLIC

Destinataires	A toutes les zones de police de la police locale A toutes les directions de la police fédérale
OBJET	Calcul des bas salaires – Bonus à l'emploi
Références	Loi du 20 décembre 1999 visant à octroyer un bonus à l'emploi sous la forme d'une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale aux travailleurs salariés ayant un bas salaire et à certains travailleurs qui ont été victimes d'une restructuration (M.B. 26 janvier 2000)

1. Ratione personae

Les membres du personnel contractuels de la police intégrée.

2. Ratione materiae

Le bonus à l'emploi est un avantage pécuniaire mensuel individuel, qui est octroyé au moyen d'une diminution des cotisations personnelles de sécurité sociale pour les bas salaires. De ce fait, ils reçoivent donc une augmentation du traitement mensuel net.

3. Modifications

A partir du 1^{er} juin 2017, suite au dépassement de l'index pivot au mois de mai 2017, les formules de calcul du bonus à l'emploi doivent être modifiées :

- Le montant maximal de la réduction forfaitaire est fixé à € 197,67 (montant indexé) ;
- Le plafond salarial minimal est fixé à € 1.609,47 (montant indexé) ;
- Le plafond salarial maximal est fixé à € 2.510,47 (montant indexé).

4. Formule de calcul

Traitement mensuel de référence en euro (=s)	Montant de base de la réduction en euro
≤ 1.609,47	197,67
> 1.609,47 et ≤ 2.510,47	197,67 – (0,2194 X (S – 1609,47))
> 2.510,47	0

5. Nouveau calcul

A partir du cycle de juin 2017, le traitement des membres du personnel contractuels bénéficiant d'un bonus à l'emploi sera calculé conformément à ces nouveaux montants.

6. Résumé

Suite au dépassement de l'index pivot au mois de mai 2017, les formules de calcul du bonus à l'emploi seront modifiées avec effet au 1^{er} juin 2017.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours prendre contact avec le satellite compétent du SSGPI au 02/ 554.43.16 (pour la police locale) ou le call center polsupport fed au 0800/99 272 (pour la police fédérale).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Helpens', with a long horizontal stroke extending to the right.

Emmanuel HELPENS
Directeur - Chef de service SSGPI f.f.